

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 32

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Après les mots :

« fixées par »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 152 de cet article :

« voie réglementaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.